

# Les données sociales, nouveau carburant des contrôles des inspecteurs du travail | À la une | Acteurs Publics

*ActeursPublics*

Image d'illustration générée par Midjourney.

Deux siècles après la trouvaille de l'égyptologue, ce n'est pas aux hiéroglyphes que s'est attaqué le projet "Champollion", mais aux données de la déclaration sociale nominative (DSN). Il y a un peu plus d'un an, la direction du numérique des Affaires sociales chargeait 3 entrepreneurs d'intérêt général de lui concocter une application tirant parti de ces précieuses données pour aiguiller les contrôles des inspecteurs du travail. *"Chaque mois, les ministères sociaux sont destinataires des données de la DSN et plusieurs directions sont autorisées à les consulter et à les exploiter,* expliquait Jérémie Vallet, le responsable du projet à son lancement. *Notre objectif est de défricher le terrain et de démontrer qu'on peut construire des cas d'usage opérationnels à partir de ces données."*

La déclaration sociale nominative est en effet une masse d'informations envoyées tous les mois par plus de 2 millions d'employeurs au ministère du Travail afin de leur permettre en retour de payer leurs cotisations sociales et de partager ces données – jusqu'à 150 variables par salarié – avec les organismes sociaux : rémunération, type de contrat, ancienneté, lieu de travail, arrêts de travail... Elle est déjà utilisée par les services statistiques pour affiner leurs études, mais encore très peu par les directions métiers à des fins opérationnelles.

Après de longs mois passés principalement à travailler sur les données pour les rendre exploitables à un niveau beaucoup plus "micro" que la statistique publique, et à recueillir les besoins des utilisateurs – les inspecteurs du travail –, les EIG du défi Champollion ont conçu une toute première application dans le domaine de la lutte contre la fraude aux contrats précaires que sont les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats d'intérim. Une première expérimentation a été lancée début décembre dans 2 régions, la Bretagne et les Hauts-de-France, afin de tester la pertinence et l'efficacité de l'outil.

*"Il s'agit d'un outil d'aide au contrôle du travail précaire, qui accompagne les inspecteurs avant et après leurs contrôles, grâce à des fonctionnalités de détection d'infractions et de visualisation de données issues de leurs rapports de contrôle",* explique Léo Guillaume, ingénieur spécialisé en données. Assez basiquement, l'application permet aux inspecteurs de sélectionner une entreprise, puis de voir s'afficher toute la liste détaillée des contrats de ses salariés. Un onglet de "diagnostic d'infractions automatisé" plus sophistiqué permet quant à lui, en recoupant les données, de signaler d'éventuelles infractions, par exemple en fonction du nombre de CDD ou de contrats

d'intérim.

## **500 inspecteurs expérimentateurs**

Au total, jusqu'à 500 inspecteurs (sur 2 500 inspecteurs du travail au total) pourront recourir à ce tout nouvel outil, soit bien plus que la soixantaine de "beta-testeurs" qui ont, les premiers, pu s'y confronter et aider l'équipe à développer l'application. *"L'enjeu est de collecter un plus grand nombre de retours d'expérience, aussi bien en termes de qualité que de quantité"*, indique la *datascientist* du projet, Margot Cosson. La conception de l'outil répond à un premier cas d'usage, spécifique au travail précaire, mais il pourrait bénéficier en réalité à tous les inspecteurs du travail. Le portail a le mérite d'afficher la liste de tous les contrats avec le nom du salarié, et leur date de début et de fin. Une liste à laquelle les inspecteurs n'avaient jusqu'à maintenant accès qu'en la demandant à l'entreprise en question.

L'équipe ne compte toutefois pas en rester là, et des réflexions sont déjà engagées pour ajouter des fonctionnalités de lutte contre le travail non déclaré et sous-déclaré. Ou même pour développer un algorithme de ciblage des contrôles. *"Avec l'outil actuel, les inspecteurs doivent sélectionner une entreprise et réaliser un calcul d'infractions, on peut imaginer l'inverse, avec un algorithme qui établit une liste d'entreprises à risque élevé d'infractions à partir de signaux faibles et d'autres types de données, comme le secteur d'activité ou le turn-over"*, donne pour exemple Margot Cosson.

D'ici là, la priorité numéro un reste de consolider l'outil et de s'assurer qu'il répond aux attentes des inspecteurs avant de le généraliser et de le faire évoluer. Aucun indicateur de performance des contrôles n'a été retenu pour mesurer l'efficacité et l'intérêt de l'outil. *"La direction du travail n'a pas souhaité retenir un indicateur de ce type, car l'activité de l'inspection est assez peu quantifiable : toutes les procédures de contrôle ne donnent pas lieu à un procès-verbal"*, précise la *datascientist*. L'équipe s'appuiera plutôt sur des questionnaires de satisfaction, comme elle l'a déjà fait pour la phase de *beta-testing*.

## **Premier projet autour de la DSN**

Cette application n'est en fait que la première brique posée d'une exploitation beaucoup plus massive des données de la DSN. L'arrêté autorisant le traitement de données "Champollion" est en effet beaucoup plus généraliste et ambitieux. Il a pour finalité de *"structurer et de mettre à disposition des administrations relevant du champ du travail, de l'emploi et de l'insertion, des données pour l'accomplissement de leurs missions"*, que ce soit pour développer des outils d'intelligence artificielle afin de mettre en œuvre les politiques publiques, simplifier les démarches administratives ou créer des nouveaux services numériques proactifs.

Dans une appréciation plus large encore, Champollion doit aussi permettre de conduire des expérimentations visant à *"renforcer l'efficacité des politiques publiques, contribuer à la bonne*

*gestion des deniers publics, améliorer la qualité des services rendus aux usagers, contribuer à la transparence des politiques publiques du ministère, et stimuler la recherche et l'innovation". De quoi laisser la porte ouverte à tous types de projets.*